



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	69

DELIBERATION N° DE_2024_083

Service Public d'assainissement non Collectif - Facturation des prestations aux usagers - Fixation des tarifs

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date d'affichage
24 septembre 2024

<u>VOTES</u>
EXPRIMES : 66
POUR : 64
CONTRE : 2
ABSTENTIONS : 2
NPPV : 1

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 03 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes de la Gaieté à Nouvion, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur F

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_083-DE
A G E D I

BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHÉUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU) représenté par Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU) représenté par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE) suppléée par Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHÉ)

Excusé(s) : Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_083-DE

A G E D I

Objet de la Délibération : Service Public d'assainissement non Collectif - Facturation des prestations aux usagers - Fixation des tarifs

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2019_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

Vu le marché conclu avec la Société des eaux de Picardie pour les prestations de contrôle dans le cadre des missions de service public d'assainissement non collectif, à compter du 1^{er} mars 2024, sur les communes suivantes :

Agenvillers 80150	Lamotte-Buleux 80150
Ailly-le-Haut-Clocher 80690	Long 80510
Brucamps 80690	Maison-Roland 80135
Buigny-L'Abbé 80132	Mesnil-Domqueur 80620
Buigny-St-Maclou 80132	Millencourt-en-Ponthieu 80135
Bussus-Bussuel 80135	Mouflers 80690
Canchy 80150	Neuilly-L'Hôpital 80132
Cocquerel 80510	Nouvion 80860
Coulouvillers 80135	Noyelles-sur-Mer 80860
Cramont 80370	Oneux 80135
Domqueur 80620	Ponthoile 80860
Domvast 80150	Pont-Rémy 80580
Ergnies 80690	Port-le-Grand 80132
Forest-L'Abbaye 80150	Sailly-Flibeaucourt 80970
Forest-Montiers 80120	Saint-Riquier 80135
Francières 80690	Le Titre 80132
Gapennes 80690	Villers-sous-Ailly 80690
Gorenflos 80690	Yaucourt-Bussus 80135
Hautvillers-Ouville 80132	

Monsieur le Président expose :

Suite au nouveau marché avec la société des eaux de Picardie dans le cadre des missions du service public d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} mars 2024, de nouveaux tarifs vont être appliqués aux redevables du service.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_083-DE

A G E D I

Les tarifs sont les suivants :

Code	Libellé	Prix H.T.	Prix T.T.C.
R1	<p><u>Contrôle de conception et d'implantation d'une installation</u> : il vise à valider l'adaptation de la filière assainissement projetée aux contraintes liées à la configuration de la parcelle et au type de logement.</p> <p>Une proposition d'avis est faite par le contrôleur à l'issue du contrôle.</p>	52,00 €	57,20 €
R2	<p><u>Contrôle de bonne exécution des travaux</u> : il permet d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception et d'implantation, ainsi que la qualité des travaux effectués.</p> <p>Une visite sur site est nécessaire. Les observations sont consignées dans un rapport de visite et une proposition d'avis est faite par le contrôleur à l'issue de ce contrôle.</p>	117,00 €	128,70 €
R3	<p><u>Contre-visite</u> : elle est effectuée dans le cas où des problèmes de réalisation seraient constatés. Elle permet de vérifier l'installation après sa mise en conformité</p>	55,00 €	60,50 €
R4	<p><u>Contrôle périodique</u> : il a pour but d'établir un état des lieux exhaustifs de toutes les installations situées en zone d'assainissement non collectif, ainsi que des installations situées en zone d'assainissement collectif mais non raccordés aux réseaux collectifs.</p> <p>Une visite sur site est nécessaire. Les observations sont consignées dans un rapport de visite et une proposition d'avis est faite par le contrôleur à l'issue de ce contrôle.</p>	85,00 €	93,50 €
R5	<p><u>Contrôle sur demande en cas de cession de bien, le diagnostic étant réalisé</u> : il a pour but de vérifier que le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de pollution des eaux ou du milieu aquatique, ne porte pas atteinte à la santé publique et n'entraîne pas d'inconvénients de voisinage.</p> <p>Une visite sur site est nécessaire. Les observations sont consignées dans un rapport de visite et une proposition d'avis est faite par le contrôleur à l'issue de ce contrôle.</p>	134,00 €	147,40 €
R6	<p><u>Contrôle diagnostic, dans le cas où aucun contrôle n'a encore été réalisé</u> : il a pour but d'établir un état des lieux exhaustif de toutes les installations situées en zone d'assainissement non collectif, ainsi que des installations situées en zone d'assainissement collectif mais non raccordées aux réseaux collectifs.</p> <p>Une visite sur site est nécessaire. Les observations sont consignées dans un rapport de visite et une proposition d'avis est faite par le contrôleur à l'issue de ce contrôle.</p>	85,00 €	93,50 €
R7	<p><u>Contrôle sur demande en cas de cession de bien, le diagnostic n'étant pas réalisé</u> : il a pour but d'établir un état des lieux exhaustif de toutes les installations situées en zone d'assainissement non collectif, ainsi que des installations situées en zone d'assainissement collectif mais non raccordées aux réseaux collectifs.</p> <p>Une visite sur site est nécessaire. Les observations sont consignées dans un rapport de visite et une proposition d'avis est faite par le contrôleur à l'issue de ce contrôle.</p>	134,00 €	147,40 €

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_083-DE

A G E D I

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- de fixer les tarifs comme présentés ci-dessus aux habitants des communes concernées par ce nouveau marché ;
- de donner délégation au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et signer tout acte en découlant.

Résultats des votes

-

Pour : 64

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Patte Claude
Dufour Grégory
Bordret Xavier
Gamard Marcel
Mouton Eric représenté par Bordet Xavier
Cat René
Crépin Maurice
Bouchez Franck
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Wallet Daniel
Miramont Dominique
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean-Claude
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Deleens Stéphane
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Gallet Gérard représenté par Deleens Stéphane
Crépy Yves représenté par Marcassin Daniel
Hertault Claude
Conty José
Forestier Maurice

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_083-DE

A G E D I

Delcourt Amandine
Monflier Bernard
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Jaméas Jean Jacques représenté par CONTY José
Volant Marc
Fourdinier Marie Claire
Bourgeois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Porquet Joël
Lepaysan Joanny
Richard Renard représenté par Hertault Claude
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 2

Pley Olivier
Wattebled Rachel

Abstention : 2

Doublet Odile suppléée par Delabroye Bernard
Soubry Patrick

Ne prend/prennent pas part au vote : 1

Nester Paul

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_083-DE

A G E D I